

# Nouvelles de l'activité des sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pensable à la vie et se substitue à lui. Or, si le sang est privé de son oxygène, c'est l'asphyxie qui se produit, affection toujours grave et souvent mortelle.

L'empoisonnement par l'oxyde de carbone peut être la conséquence d'un suicide. On sait combien sont fréquents dans les grandes villes les cas où des malheureux, pour mettre fin à leur vie, allument dans leur chambre, après avoir bouché hermétiquement toutes les ouvertures, un réchaud de charbon. Le gaz meurtrier ne tarde pas à se dégager et l'air de la pièce n'étant pas renouvelé, ceux qui s'y trouvent succombent à la mort par asphyxie.

Mais le plus souvent cet empoisonnement est purement accidentel. Il peut se produire soit avec des poêles fixes dont on ferme trop tôt la bascule ou dont le tirage est défectueux, soit avec des poêles mobiles qu'on place dans un coin de la chambre.

Ce n'est pas toujours dans la pièce même où se trouve l'appareil de chauffage que se fait ce dégagement d'oxyde de carbone. Celui-ci peut se produire dans une pièce voisine, voire même à un étage différent par filtration à travers un tuyau ou un mur en mauvais état. Mais ce qui constitue à ce point de vue le plus grand danger, c'est la disposition d'après laquelle un seul canal de cheminée reçoit plusieurs tuyaux provenant de poêles différents. Selon que le tirage est plus ou moins bon, selon l'état de l'atmosphère, ou pour de nombreuses autres raisons, il peut y avoir reflux des gaz à travers les tuyaux. On comprend dès lors toute l'importance qu'il y a à ce qu'une maison ait une canalisation bien établie. L'idéal, c'est que chaque appareil de chauffage ait son canal propre allant jusqu'au toit.

(D'après les « Feuilles d'hygiène ».)

(A suivre.)

## Nouvelles de l'activité des sociétés

### Nouvelles sections de la Croix-Rouge suisse

**Jura bernois.** — A la suite de quelques conférences données dans le Jura bernois, deux nouvelles sections de la Croix-Rouge vont être fondées dans la partie française du canton de Berne. L'une est en train de s'organiser dans le district de Moutier, sous les auspices des D<sup>rs</sup> Geering, à Reconvilier, Deluz, à Malleray, de Herrenschwand et Neuhaus, à Moutier; plus de 300 personnes de ces localités ont déjà souscrit leur adhésion à la nouvelle société.

En effet, une assemblée des souscripteurs du district a été convoquée par les soins de ces médecins, le dimanche 19 décembre, à Court.

Sous l'aimable présidence de M. Pellaton, président de la Société de la Croix-Rouge de Courtelary, une cinquantaine de personnes ont

nommé un comité provisoire chargé de présenter des statuts. Ce comité a été constitué comme suit :

Président: M. Lucien Girod, à Pontenet,  
 Vice-Président: M. Fernand Jabas, à Court,  
 Secrétaire: M<sup>lle</sup> Laura Bueche, à Court,  
 Trésorière: M<sup>lle</sup> Lydia Jacot, à Tavannes,  
 Assesseurs: M. le D<sup>r</sup> Geering, à Reconvilier,  
 M. René Marchand, à Moutier,  
 M<sup>lle</sup> Gossin, à Crémines.

A Porrentruy aussi, et sous les auspices de plusieurs médecins et de personnes dévouées aidées par la vaillante société des sous-officiers, plus de cent personnes ont donné leur adhésion à la section de la Croix-Rouge en formation. Il est bon que nos cantons-frontière com-

prennent l'utilité incontestable qu'il y a pour eux de s'affilier à la Croix-Rouge, et de posséder une section de cette association humanitaire.

**Val-de-Ruz.** — Nous recevons de ce district, la communication suivante :

Sur l'initiative de M. le D<sup>r</sup> Reymond, vingt à vingt-cinq personnes étaient assemblées le 13 décembre dans la salle du Tribunal, à Cernier, dans le but d'examiner les voies et moyens pour reconstituer une section de la Croix-Rouge au Val-de-Ruz. Les cinq autres districts ont des sections prospères de cette utile et patriotique association ; notre vallée seule, après avoir compté il y a quelques années une section forte de deux cents membres, n'a plus d'organisation de ce genre. On sait que la Croix-Rouge a pour but principal le secours des blessés en temps de guerre ; en temps de paix, elle contribue financièrement au développement des groupes de samaritains et appuie toute amélioration du service sanitaire du pays. Chacun, dames et messieurs, peut faire partie de la Croix-Rouge en payant au minimum une cotisation annuelle de 1 franc.

L'assemblée a été unanime pour voter la reconstitution de la section du Val-de-Ruz. Un comité provisoire a été nommé ; il a été chargé d'élaborer des statuts, et de convoquer une nouvelle assemblée dès qu'il le jugera convenable. Font partie de ce Comité : les trois médecins du district, MM. Ganguin et Matthey-Doret, pasteurs ; H. Bertholet, Paul Guenôt et Louis Bourgeois.

Et maintenant, toutes les personnes qui désireraient contribuer à l'œuvre humanitaire de la Croix-Rouge pourront en aviser un des membres du comité. Leur adhésion sera reçue avec plaisir.

**Canton de Vaud.** — La Société vaudoise de la Croix-Rouge a entièrement remanié ses statuts, et ceux-ci ont été sanctionnés par la Direction centrale.

L'article 12 de ces nouveaux statuts dit :

« Il peut être formé une ou plusieurs sections dans un même district, comme aussi les membres de deux ou de plusieurs districts peuvent se grouper, pourvu que chaque section compte un minimum de 25 membres. »

Ces sections se rattachent à la Société cantonale vaudoise, et paient à cette dernière une cotisation fixe de 30 centimes par membre et par année.

Le chiffre minimum de vingt-cinq sociétaires est dépassé — et largement — dès maintenant, dans les localités d'Aubonne, Montreux, S<sup>te</sup>-Croix, Vallorbe et Yverdon, et des sections y sont en formation.

Les médecins qui s'occupent de la chose, sont :  
à Aubonne : MM. les D<sup>rs</sup> Zimmer et Bergier,  
à Montreux : MM. les D<sup>rs</sup> Vuilleumier et Châtelanat,  
à S<sup>te</sup>-Croix : M. le D<sup>r</sup> Nicolet,  
à Vallorbe : MM. le D<sup>rs</sup> Eperon et Kampmann,  
à Yverdon : M. le D<sup>r</sup> E. Guisan.

Nous espérons que sous peu un grand nombre d'autres localités encore viendront s'ajouter à celles-ci.

**Canton de Genève.** — La section genevoise de la Croix-Rouge a fait donner en décembre 1909 une quinzaine de conférences avec projections sur l'œuvre de la Croix-Rouge. Ces soirées ont eu lieu à Genève même et dans quelque douze localités de la campagne genevoise. Présidées par des membres de la Croix-Rouge genevoise, ces conférences ont attiré un nombreux public, et ont eu un plein succès. Nous en félicitons sincèrement les organisateurs dévoués, MM. Wartmann-Perrot et Maurice Dunant. Grâce à eux et aux aimables conférenciers, de nouveaux adhérents à la Croix-Rouge ont été faits à Genève, Jussy, Vandœuvres, à Cologny, Satigny, Carouge, à Dardagny, Vernier, Versoix, à Bellevue, Chêne et à Céligny.